

Le Parlement rotarien s'est réuni - des progrès sont souhaités.

PDG Urs Klemm, D 1980 Arau, 5 mai 2019 traduction PDG Pierre Graden, D1990 7 mai 2019

1. Introduction, situation de départ, stratégie, finances

1.1 CoL - Le Parlement rotarien

Tous les trois ans, le Parlement du Rotary se réunit à Chicago pour délibérer du Manuel de procédure, des statuts du Rotary et de l'administration générale du club. Cette année, plus de 530 délégués et un grand nombre d'observateurs se sont réunis pour voter sur 117 motions. Les délégués ont du suivre un cours préparatoire, et la nouvelle stratégie quinquennale ainsi que le plan financier du RI ont été présentés.

1.2. Stratégie

(Présentation par Stéphanie Urchick)

1.2.1 Position de départ

La nouvelle version de la stratégie a pour la première fois été élaborée par le comité nouvellement structuré: elle inclut le Rotary et la Fondation sur un pied d'égalité, en impliquant les programmes et activités des deux organisations. L'analyse de la situation de départ a pris en compte l'évolution de la technologie, de l'opinion publique, des affaires sociales, de la concurrence, des affaires et de la politique.

Dans les facteurs internes les points suivants ont été relevés :

- Le nombre de membres stagne à 1,2 million depuis plus de 20 ans. Pendant la dernière année rotarienne un nombre record de nouveaux Rotariens a été enregistré, mais aussi de démissions. Apparemment, les attentes des nouveaux membres ne sont souvent pas satisfaites.
- Une structure organisationnelle complexe : 66 comités, 210 coordinateurs avec 700 assistants, 538 districts avec le même nombre de délégués au CoL. Il y a deux douzaines de conditions préalables pour devenir gouverneur.
- Manque de continuité en raison des changements constants de direction.

Considération. Nous devons également réfléchir aux perspectives d'un monde sans polio.

1.2.2. Nouvelle vision

Nous voyons un monde dans lequel les gens commencent à créer ensemble un changement durable - dans tous les pays, dans notre voisinage et en nous-mêmes.

1.2.3. Priorités et objectifs stratégiques

Au cours des cinq prochaines années, les priorités suivantes détermineront le travail du Rotary :

- Renforcer notre impact.
 - Éradication de la poliomyélite, utilisation des expériences et des infrastructures construites.
 - Concentrer nos programmes et nos offres.
 - Améliorer notre capacité d'obtenir des effets et de les mesurer.
- Élargir notre portée.
 - Accroître et diversifier notre effectif et notre cercle d'intervenants.
 - Etablir de nouvelles voies menant au Rotary.
 - Augmenter l'ouverture et l'attractivité du Rotary.
 - Faire prendre conscience de notre impact et de notre marque.
- Une plus grande implication de toutes les parties prenantes.
 - Aider les clubs à impliquer leurs membres plus efficacement.
 - Développer une approche centrée sur les parties prenantes pour apporter une valeur ajoutée.

- Offrir de nouvelles possibilités de contacts personnels et professionnels.
- Offrir une formation en matière de leadership et d'autres compétences.
- Accroître la capacité d'adaptation.
- Bâtir une culture de la recherche, de l'innovation et de la prise de risques.
- Optimisation de la gouvernance, des structures et des procédures.
- Examen des processus de contrôle opérationnel afin de promouvoir des perspectives plus diversifiées dans la prise de décision.

1.2.4 État actuel, en particulier modèles de décision pertinents, appel.

La vision et le plan stratégique ont été élaborés au cours des trois dernières années et la procédure de mise en œuvre est en cours d'élaboration. Des objectifs mesurables doivent être introduits et des initiatives et des plans tactiques, en particulier pour la gestion du changement, doivent être élaborés.

Chacun est appelé à travailler pour le changement, notre impact sur le bien-être de l'humanité ne fait que commencer. Nous devons travailler en réseau avec tous ceux qui partagent nos valeurs et notre motivation, en nous concentrant sur les besoins des personnes concernées. Chacun est appelé à prendre les devants dans le développement futur tout en restant fidèle à nos valeurs.

1.3. Finances

(Présentation de Peter Iblher)

Sur les 114 millions d'USD, selon le budget, 79 millions (69%) doivent provenir des cotisations des membres, 32 millions (28%) d'autres sources et 3 millions (3%) rendement des placements. Une comparaison à long terme montre que les revenus de placements sont sujets à d'importantes fluctuations (2009 - 14 millions, 2011 +22 millions), c'est pourquoi une planification prudente s'impose. Au cours des quatre dernières années, des recettes supplémentaires de 9 millions USD et des économies de 8 millions USD ont été réalisées par rapport au budget.

En 2015, une enquête a montré que la formation, le réseautage des clubs, les outils de planification, les outils en ligne, les programmes de développement du leadership et la formation aux médias sociaux sont de plus en plus demandés. En conséquence, des investissements ont été faits dans Rotary.org, Club Central et Learning Center. D'autres dépenses ont profité aux campagnes "People of Action", "Virtual Reality" et au système de gestion financière. Des économies ont été réalisées grâce à la livraison en ligne, aux achats centralisés, à la réorganisation de la présence régionale et à d'autres activités en Inde. Au cours des dernières années, les réserves ont dépassé les objectifs réglementaires et budgétaires minimaux du Board, totalisant 115 millions de dollars américains en 2018.

Les prévisions pour 2020-2024 sont basées sur un effectif stable de 1,2 million de membres, une cotisation de 68 USD, un rendement du capital de 3,75%, une inflation de 3%, 59 millions d'investissements cumulés et une réduction des dépenses de 2,5%. Selon ces hypothèses, un excédent de 3 millions d'USD peut encore être réalisé en 2020 sans augmentation des contributions ; les déficits augmenteront à partir de 2022 et 8 millions sont attendus en 2024. Avec une augmentation des cotisations de 1 USD, la tendance est similaire, mais le déficit n'est que de 4 millions USD. Il faut éviter cela en réalisant à nouveau des économies et en reconnaissant le statut d'organisation caritative du R.I. dans le droit fiscal américain.

2. Résultats des votes.

2.1 Domaines d'action, But du Rotary et valeurs fondamentales.

2.1.1 Domaines d'action (19-1 à 7)

Un certain nombre de demandes concernaient des clarifications dans les domaines d'action, telles que la priorité accordée à l'eau potable et à la protection de l'environnement, dans les projets de services communautaires, l'agriculture, dans le développement économique. D'autres propositions postulaient que le critère des quatre questions soit mis en avant, ainsi qu'un jumelage des districts pour simplifier les projets conjoints. Toutes ces propositions ont été rejetées au motif que les restrictions et les clarifications sont contre-productives.

2.1.2 But du Rotary (19-8 à 16)

Les demandes dans ce domaine visaient à actualiser les objectifs existants ou à établir des spécialités, mais n'ont pas été acceptées. L'inclusion de la protection de l'environnement et la promotion de la durabilité dans le quatrième but du Rotary ont également été clairement rejetées. La proposition de créer un objectif séparé "Préservation de la planète Terre et de sa diversité" a été retirée. La proposition d'inscrire le domaine de la "New Generation" dans un cinquième but a obtenu 296 voix pour, 214 contre, mais n'a pas obtenu la majorité des 2/3 requise pour les amendements constitutionnels.

2.1.3. Valeurs fondamentales (19-17)

La proposition d'inclure les valeurs fondamentales dans les statuts du Rotary et des Clubs a été rejetée par 285 voix contre 218.

2.2. Administration du Club (19-18 à 29)

Les clubs doivent assurer une composition diversifiée. Afin d'éviter des mandats de longue durée, le président du Club peut être réélu une fois en l'absence d'un successeur. A l'avenir, il sera obligatoire d'approuver le budget et les comptes annuels et d'envoyer des propositions pour la révision des statuts du club à un stade précoce. En revanche, la réglementation des Clubs satellites sera assouplie.

2.3. Réunions des Clubs et assiduité (19-30 à 36)

En ce qui concerne la fréquence des réunions et l'obligation d'y assister, le CoL maintient en fait sa position actuelle. Des demandes exigeant davantage de réunions ont été retirées ou rejetées, de même que l'abolition de facto de la présence obligatoire. Une plus grande flexibilité est maintenant offerte par la possibilité d'effectuer l'assiduité de 50% sur une période d'un an.

2.4. Effectif (19-37 à 39)

Le système des classifications est remplacé par une composition diversifiée sans la prédominance d'une profession ou d'une catégorie d'emploi particulière. On s'attend à ce que les Clubs et probablement aussi le conseil d'administration (Board) clarifient la mise en œuvre de cette nouvelle exigence.

2.5. Président du R.I. - Élections (19-40 à 42)

La mort inattendue de Sam Owori avait montré qu'on était mal préparé à la disparition d'un PE ou PN. Afin de pouvoir agir rapidement à l'avenir, le Board dispose de l'autorité électorale d'un remplaçant, si nécessaire parmi les administrateurs qui se sont déclarés prêts pour la présidence. A l'avenir, les "lois non écrites" doivent être abandonnées dans tous les cas et la personne la plus

appropriée doit être nommée comme président dans chaque cas. Les deux propositions ont été très bien accueillies.

2.6. Administrateurs du R.I. - Élections (19-43 à 45)

A l'avenir, un comité de nomination des administrateurs sera constitué, comme il est d'usage pour les gouverneurs. Le Conseil d'administration peut accorder des dérogations en cas de problèmes avec le calendrier habituel (formation des comités avant le 15 juin, nomination entre le 15 septembre et le 15 octobre). Aucune pitié n'a été accordée à notre demande de dispense d'une période d'attente de trois ans et d'autres exigences préalables à la candidature au poste de Directeur.

2.7. Gouverneurs - Élections (19-46 à 53)

La nomination des gouverneurs semble être très concurrentielle dans de nombreux endroits, et un certain nombre de règles sont conçues pour garantir des procédures équitables : il faut éviter que des clubs temporaires ou des membres à court terme ne faussent l'élection. Plusieurs nouvelles échéances ont été fixées. Si un gouverneur ne peut exercer son mandat, il ne peut être remplacé que par un PDG. La demande de réduction du temps minimum de vie rotarienne requis pour devenir Gouverneur ou l'obligation d'avoir été adjoint du gouverneur comme condition préalable à la fonction de gouverneur ont été refusées.

2.8. Élections - Divers (19-54 à 55)

Au niveau du District, seuls les Clubs qui remplissent leurs obligations financières ont le droit de vote, la décision finale revenant au Gouverneur.

2.9. Administration du district (19-56 à 59)

Après que le Board ait exigé dans le passé des délais irréalistes pour l'approbation des rapports financiers, cette erreur a été corrigée : le nouveau délai d'un an s'appliquera, ce qui permettra d'intégrer les approbations dans les manifestations habituelles du District. Une conférence de District extraordinaire peut désormais être demandée par 1/3 des présidents de Club

2.10. Rotary International - Généralités (19-60 à 71)

L'exigence d'une information régulière par le RID sur ses activités a été très bien accueillie.

L'ancien secrétaire John Hewko est maintenant CEO, mais cela a donné lieu à de longues discussions. La centralisation et la domination de l'administration suscitent des réserves.

Les modifications de limites des zones ne nécessitent plus de période de transition. Des obstacles plus importants à la fusion des Districts de moins de 1 100 membres n'ont pas été acceptés. L'une des raisons pourrait être que ces Districts ne couvrent pas les coûts encourus par le R.I. et qu'ils ont un poids disproportionné des voix au sein du CoL.

Plusieurs décisions ont été prises pour les magazines, y compris une plus grande flexibilité dans la désignation du magazine international "Rotarian". On peut supposer qu'à l'avenir, ce media portera simplement le nom de "Rotary". La suppression de l'obligation d'abonnement aux magazines a été étonnamment clairement rejetée : 75% ont voté contre.

L'abolition du Conseil des anciens présidents a également été clairement rejetée.

Le Conseil des anciens présidents peut continuer de se réunir, mais le Board exerce des pressions croissantes pour en réduire les coûts.

2.11. Rotary International - Membres (19-72 à 73)

La transformation du Rotaract d'un programme en un élément de Rotary International a été adoptée lors d'une deuxième lecture. La proposition initiale a été modifiée afin de maintenir une distinction claire entre Rotaract et Rotary clubs et de permettre aux Rotary clubs de décider qui est accepté.

2.12. Rotary International - Commissions (19-74 à 78)

Une innovation plutôt insignifiante est le fait qu'à l'avenir, un membre du "Convention-Committee" pourra apporter son expérience à l'organisation de la prochaine Convention au-delà de la limite habituelle de son mandat.

A l'avenir, la présence des Rotaractiens dans les commissions sera renforcée, le nombre de délégués sera porté à six et l'élection sera échelonnée afin d'assurer une plus grande continuité.

L'augmentation du nombre de Trustees et de Directeurs au sein du "Audit-Committee" a été rejetée au motif que le renard ne devrait pas être chargé de garder un poulailler.

La proposition selon laquelle le Board devrait s'abstenir de tenter à nouveau des projets pilote en vue d'augmenter le nombre de membres n'a reçu que peu d'appui.

La création d'une commission informatique et un mandat plus strict pour les représentants du Rotary dans les organisations internationales ont également été largement rejetés.

2.13. Rotary International - Conventions (19-79 à 81)

Le règlement d'organisation de la Convention a maintenant plus de 20 ans et ne répond plus aux exigences actuelles à divers égards. En particulier, les élections représentent une période d'inactivité, car il s'agit en fait d'une simple confirmation de l'approbation préalable des différentes candidatures. En conséquence, les propositions, y compris l'élimination des votes en faveur de la simplification, obtiennent un taux d'approbation presque record de 95 %.

2.14. Rotary International - Finances et taxes per capita (19-82 à 95)

L'augmentation proposée par le Board des cotisations des membres de 1 USD par an, c'est-à-dire de 68 USD à 71 USD d'ici 2021, compensera à peine l'inflation mondiale attendue. Ce montant est inférieur aux augmentations des dernières années et nécessite de fait la modification du statut juridique du Rotary ainsi que des économies. Malgré quelques jérémiades, le budget du Board a été approuvé, mais plusieurs propositions plus ou moins originales ont été rejetées. Le fonds d'excédents actuel sera dorénavant appelé fonds de réserve et son volume minimum sera ramené de 85% à 65% du revenu annuel à moyen terme. Cela donnera plus de liberté d'action au Board.

2.15. Conseils - Procédures en amont des réunions (19-96 à 103)

Les procédures devraient généralement être assouplies. À l'avenir, le Board aura la possibilité de présenter des propositions d'amendements urgents du CoL au CoR. Des réunions extraordinaires du CoL pourront être convoquées et pourront également se tenir par voie électronique si 90 % des membres du Board en font la demande.

Une prolongation de la date limite de présentation des demandes d'amendements n'a pas été approuvée. L'administration a fait état de difficultés dues aux chevauchements entre les activités du CoL et celles du CoR et au manque de capacités. En particulier, il a été allégué que les demandes ne seraient pas soumises aux Instituts sous une forme traitée dans les délais impartis. Certaines clarifications ont été apportées aux articles concernant le vote électronique (allusion au courrier électronique) et la détermination des propositions viciées qui pourraient ne pas être soumises au CoL ou au CoR mais directement au bureau de l'administration compétent.

Une majorité étonnante a accepté la possibilité de voter électroniquement sur les propositions au CoL et de ne délibérer que sur celles qui ont été approuvées à plus de 20% et moins de 80% lors

de la session. Les propositions avec moins de 20 % d'approbation ne seront pas traitées, celles avec plus de 80 % d'approbation ne seront plus discutées, mais seront approuvées dans le cadre d'un vote global.

Lors du CoL 2019, 8 motions n'ont pas atteint les 20 % requis à l'avenir, et 25 ont été approuvées avec plus de 80 %. Ainsi, au lieu de 117, seules 84 motions auraient été discutées.

2.16. Conseils - Réunions et délégués (19-104 à 109)

Malgré d'importantes campagnes de publicité menées par le Board avant la tenue du CoL, l'idée de tenir le CoL tous les deux ans avec seulement la moitié des délégués de District a fait un terrible naufrage. Diverses autres conditions préalables à l'élection au poste de délégué au CoL ont également été renvoyées sans pitié.

2.17. Conseils - Divers (19-110 à 114)

A l'avenir, l'inscription pourra être effectuée sur place par le secrétariat, sans qu'un comité spécialement désigné à cet effet soit nécessaire.

La volonté de donner aux Districts un poids électoral proportionnel au nombre de ses membres a échoué, du moins en partie, à cause de la majorité des petits Districts.

Après que la taille et les coûts du CoL aient été critiqués à maintes reprises par le Board et les Past Présidents du RI, une demande surprenante a été approuvée. A l'avenir, seuls le Président du RI, le Président élu du RI, un représentant du Board (Directeur) et un administrateur de la Fondation (Trustee) participeront au CoL. Le secrétaire général ou le nouveau CEO sera également admis.

2.18. Projets techniques (19-115 à 116)

Le Manuel de procédures et les règlements peuvent être réduits d'environ 30 % en éliminant les doublons et en améliorant la structuration. De plus, ils gagnent en clarté. On peut être curieux du résultat. (97 et 98% de oui)

2.19. Statut juridique Rotary International (19-117)

Le Board est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour obtenir le statut d'organisation fiscalement avantageuse du Rotary et à se placer légalement au même niveau que la Fondation. En cas d'acceptation des économies annuelles de 700 000 USD sont attendues. Cela ouvrirait également la possibilité de simplifier la structure organisationnelle.

Malgré l'opposition véhémente du président du Conseil d'administration de la Fondation, Ron Burton, et de certains représentants de son entourage, la motion a été fortement approuvée. En raison de ces machinations, le président du Conseil d'administration de TRF a été destitué et remplacé par la Trustee Marie Brenda Cressey.

3. CoL, quelques statistiques et conclusions.

Le CoL a été salué à plusieurs reprises comme l'expression d'une prise de décision démocratique au Rotary.

Des doutes ont été émis parce que 38 Districts comptant moins de 1100 Rotariens ont le même poids électoral que les grands districts comptant plus de 4000 Rotariens. Une motion visant à modifier cette situation a échoué. Elle s'accompagnait de l'espoir que l'Europe, avec plus de 250.000 membres, gagnerait en poids.

Toutefois, si l'on considère le nombre de demandes et leur part dans l'évolution future de notre base juridique, il convient de noter que l'Europe (y compris l'Angleterre) n'a soumis que 15 des 117 demandes, dont 4 ont été acceptées dont une concerne exclusivement le RIBI. En comparaison, le Japon avec 87'000 membres a soumis 25 motions, dont 6 ont été acceptées, le Board est en tête, il a soumis 27 des 117 motions et couvre presque 50% des révisions adoptées.

Une brève comparaison : l'Europe ne fait qu'un usage limité de ses possibilités de co-détermination. L'impression que les Etats-Unis, le Japon et l'Inde façonnent la réunion et que l'Europe a une présence subordonnée n'est pas trompeuse : un regard sur le nombre de motions le confirme.

Si nous voulons changer cela, nous devons nous saisir le nez et faire preuve de plus d'initiative avec des idées claires.

Dans l'ensemble, on peut dire que le CoL a pris des décisions tournées vers l'avenir avec la reconnaissance du Rotaract, le feu vert pour le nouveau statut juridique et une rationalisation de la base juridique rédactionnelle. Pour les Clubs, la nouvelle définition de la diversité des clubs est susceptible d'avoir le plus grand impact direct et aussi le plus grand besoin de clarification. A quelques exceptions près, les autres changements comprennent le rejet des restrictions imposées aux Clubs et aux officiels et la clarification de certains points sensibles tels que les finances du Club et les procédures électorales à différents niveaux.

Les objectifs de la nouvelle génération, de l'environnement et du développement durable, ainsi que le statut des valeurs fondamentales énumérées dans la stratégie, demeurent ouverts parce qu'ils ont été rejetés. Il y a donc déjà des problèmes pour le CoR 2019 et le CoL 2022.